

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2017

Date de convocation : 30 août 2017
Date d'affichage : 30 août 2017

Conseillers en exercice : 14
Présents : 12
Votants : 12

L'an deux mil dix-sept, le six septembre à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DIVARET Michel, Maire.

Étaient présents : MM. BÉREAU, FOREAU, GAIGNIER, LEGROS, LEROUX, SENÉ
Mmes BOSSY, BOUDET, COUSIN, GRENECHE, LEVASSEUR

Excusée : Mme FOURNIER

Absent : M. YZON

Secrétaire : M. Martial GAIGNIER

1/ Commune Nouvelle

**Délibération : Commune Nouvelle
Présentation du Projet**

Monsieur le Maire après avoir rappelé l'historique du projet de Commune Nouvelle et la loi qui l'encadre, informe l'assemblée du travail de réflexion réalisé conjointement avec la Commune de CHERRÉ. Ce travail permet de définir les raisons qui incitent les deux communes à se rapprocher. Il précise ensuite les étapes du processus de création et la date à laquelle la création est envisagée soit le 1^{er} janvier 2019.

Monsieur le Maire rappelle la situation géographique des deux communes voisines ainsi que les principales caractéristiques (superficie, population, personnel, fiscalité...) de chaque entité.

Il informe que des groupes de travail seront formés pour mener à son terme la décision de création.

Les élus sont ensuite invités, dans un tour de table, à s'exprimer sur le sujet.

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE par vote à bulletin secret (11 voix pour et 1 blanc) d'engager la démarche de création d'une Commune Nouvelle avec la Commune de CHERRÉ.

Les conseillers sont invités à s'inscrire dans les groupes de travail de leur choix.

2/ Assurances

**Délibération : Assurances - Groupement de commande
Choix du cabinet**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 7 juin 2017, le Conseil Municipal a accepté d'adhérer au Groupement de Commande constitué pour la recherche d'un Assistant à Maitrise d'Ouvrage en vue de la renégociation des contrats d'assurance.

Une consultation a été lancée par la Commune de CHERRÉ, désignée coordonnateur du Groupement de Commande.

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Nadine BOUDET, chargée de représenter la commune au sein de la Commission Mixte Paritaire du Groupement de Commande avec Madame Catherine BOSSY.

Madame Nadine BOUDET présente aux élus les résultats de la consultation à laquelle deux cabinets ont répondu, ACE CONSULTANT et CABINET RISQUES QUALITE ET CONSEILS et indique que la Commission Mixte Paritaire a retenu le Cabinet ACE CONSULTANTS pour un montant de 2 850 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé,

PREND ACTE que dans le cadre du Groupement de Commande constitué pour la recherche d'un Assistant à Maitrise d'Ouvrage en vue de la renégociation des contrats d'assurance, le Cabinet ACE CONSULTANTS est retenu pour un montant de 2 850 € HT.

PREND ACTE que conformément à la convention, le montant de la participation de la Commune de CHERREAU s'élève à 991.35 € HT.

AUTORISE, conformément à la convention, le coordonnateur à signer l'ensemble des pièces du marché.

3/ Restauration extérieure de l'Église Saint Symphorien

Délibération : Restauration extérieure de l'Église Saint Symphorien Programme Européen LEADER 2014-2020

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que dans le cadre des fonds européens Leader 2014-2020 au titre de la fiche-action « Soutien aux projets de restauration et de valorisation du patrimoine, accessibles au publics touristiques », la commune peut prétendre à une subvention pour la réalisation des travaux de restauration de l'Église Saint Symphorien.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Maîtrise d'œuvre	18 535,00 €	État – DRAC	59 896,00 €
Diagnostic Amiante	325,00 €	Région	29 948,00 €
Mission CSPS	1 380,00 €	Département	59 896,00 €
Lot n° 1 – Maçonnerie	144 911,00 €	Communauté de Communes	12 500,00 €
Lot n° 2 – Charpente Couverture	102 046,00 €	Leader	20 000,00 €
Lot n°3 – Système Campanaire	5 110,00 €	Fondation du Patrimoine	5 000,00 €
Lot n° 4 – Paratonnerre	6 490,00 €	Sauvegarde de l'Art Français	10 000,00 €
		Autofinancement	81 557,00 €
TOTAL	278 797,00 €	TOTAL	278 797,00 €

Il est proposé aux élus d'approuver le projet et le plan de financement prévisionnel présenté, et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention Leader. *En cas de financements externes inférieurs au prévisionnel, l'autofinancement de la collectivité prendra en charge la différence.*

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet et le plan de financement prévisionnel présenté.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 20 000 € dans le cadre du Programme Leader 2014-2020.

**Délibération : Restauration extérieure de l'Église Saint Symphorien
Convention avec la Fondation du Patrimoine**

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Catherine BOSSY pour présenter ce dossier.

Un travail a été engagé avec la Fondation du Patrimoine pour savoir si les travaux de restauration de l'Église Saint Symphorien pouvaient faire l'objet d'un appel à souscription publique (mécénat populaire et d'entreprise).

Le principe du mécénat, porté par la Fondation du Patrimoine, association reconnue d'utilité publique, ouvre droit à des déductions fiscales :

- sur l'impôt sur le revenu des personnes physiques à hauteur de 66 % du don et la limite globale de 20 % du don ;
- sur l'impôt de Solidarité sur la Fortune des personnes physiques à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000 € ;
- sur l'impôt sur les sociétés, à hauteur de 60 % du don, dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires.

La Fondation du Patrimoine collecte les fonds et reverse au maître d'ouvrage l'intégralité des sommes rassemblées après déduction de 6 % de frais de gestion.

Le montant prévisionnel des travaux (scindés en 2 tranches) retenu par la Fondation du Patrimoine pour l'établissement de la convention s'élève à 278 797,47 € HT.

De plus, sous certaines conditions, la Fondation du Patrimoine peut apporter une aide financière complémentaire aux dons collectés sous la forme d'un abondement.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE le lancement, avec la Fondation du Patrimoine, d'une campagne de souscription publique à destination des particuliers et des entreprises pour les travaux de restauration de l'Église Saint Symphorien.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de souscription correspondante.

DECIDE d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2017.

ACCEPTE le montant de la cotisation soit 75 €.

**Délibération : Restauration extérieure de l'Église Saint Symphorien
Demande de subvention à l'Association « La Sauvegarde de l'Art Français »**

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Catherine BOSSY pour présenter ce dossier.

Le Conseil Municipal est informé de la possibilité d'obtenir une aide financière de l'Association « La Sauvegarde de l'Art Français » pour la réalisation des travaux de restauration de l'Église Saint Symphorien. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 278 797,47 € HT.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de restauration de l'Église Saint Symphorien.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Association « La Sauvegarde de l'Art Français ».

4/ Intercommunalité

**Délibération : Restauration extérieure de l'Église Saint Symphorien
Demande de subvention au titre des Fonds de Concours 2017 de la
Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 31 mai 2017, le Conseil de communauté a décidé d'allouer à la Commune de CHERREAU au titre des Fonds de Concours 2017 – Patrimoine Culturel, une subvention de 12 500 € pour la 1^{ère} tranche des travaux de Restauration extérieure de l'Église Saint Symphorien d'un montant HT de 179 154 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de solliciter auprès de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise, une subvention de 12 500 € au titre des Fonds de Concours 2017 – Patrimoine Culturel, pour la 1^{ère} tranche des travaux de Restauration extérieure de l'Église Saint Symphorien d'un montant HT de 179 154 €.

ARRETE le plan de financement prévisionnel suivant :

Origine des financements	Montant HT
Maître d'ouvrage	48 079 €
Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise – Fonds de concours 2017	12 500 €
État – DRAC	35 830 €
Région	17 915 €
Département	35 830 €
Programme LEADER	20 000 €
Fondation du Patrimoine – Sauvegarde Art Français	9 000 €
TOTAL	179 154 €

En ce qui concerne le Programme 2017 de travaux de voirie, le Conseil de communauté de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise avait également décidé en mai dernier, d'allouer à la commune un fonds de concours 2017 d'un montant de 4 877 €.

Or par courrier reçu ce jour, la C.C.H.S. informe que le Département ayant fait part d'une réduction

de l'enveloppe globale de l'Aide Départementale à la Voirie Communale, et le fonds de concours étant déterminé par cette aide attribuée par le Département, le montant du fonds de concours voirie 2017 sera révisé à la baisse lors du prochain Conseil Communautaire.

5/ Questions diverses

Rentrée Scolaire 2017

95 élèves sont inscrits pour l'année scolaire 2017-2018.

DETR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le montant de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour la Construction du Restaurant Scolaire finalement attribué est de 112 904 €, contre 129 600 € initialement prévu, et qu'à ce jour la commune est toujours en attente du versement dont la demande a été effectuée fin juillet 2016.

Comice Agricole

Monsieur le Maire informe les élus que des tickets de tombola sont à vendre.

Personnel communal

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la démission de l'un des 2 agents du Service Technique. Il quittera définitivement ses fonctions dans la 2^{ème} quinzaine d'octobre. Le recrutement d'un nouvel agent est donc à prévoir pour son remplacement.

Commissions Travaux et Fleurissement

Les deux commissions se sont réunies ensemble le Vendredi 1^{er} septembre. Monsieur le Maire passe la parole à Madame Nadine BOUDET pour en dresser le compte-rendu. Les points suivants ont été retenus : installation de bancs supplémentaires sur la liaison douce, enlèvement des grosses pierres à la salle des fêtes et au terrain de sport, suppression du parterre de fleurs Place de la Lice, remplacement des arbustes manquants sur la liaison douce.

Journées européennes du Patrimoine les 16 et 17 septembre

À l'occasion des Journées européennes du Patrimoine, et afin de promouvoir le lancement de la souscription pour les travaux de restauration de l'Église Saint Symphorien, une exposition d'objets culturels sera proposée. Madame Catherine BOSSY fait appel aux élus, car il est nécessaire d'assurer une permanence pour les visites de 10h à 18h.

6/ Agenda

Prochaine séance du Conseil Municipal : Mercredi 18 octobre 2017 à 20h.